

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 6 juillet 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 juin 2020	29 juin 2020
23	18	18+4		

Délibération n° 06072020.048 : Adoption du règlement intérieur

L'an deux mille vingt, **le lundi 6 juillet** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marecennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Carole BREUIL, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Christophe PARION, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire rappelle la séance de travail du 26 juin dernier au cours de laquelle a été élaboré le règlement intérieur du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les réunions du conseil municipal,
- Les commissions et comités consultatifs,
- Les tenues des séances
- Les débats et vote des délibérations
- Les comptes rendus des débats et décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 2 voix contre et 20 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 0706 -- 06072020048 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 07/07 / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
 Pour extrait conforme.
 Les signatures sont au registre.
 SAINT-PIERRE-LA-NOUE
 Le 7 juillet 2020.
 Le Maire,

 Walter GARCIA.